



Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques

## Qu'est-ce que la FCPE ?

La Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques, fondée le 23 avril 1947 est une association loi 1901. Elle est reconnue d'utilité publique par décret du 7 août 1951 et agréée mouvement d'éducation populaire le 15 juillet 1982.

Inspirée par les grands idéaux humanistes et de progrès social, la FCPE fonde son action sur les valeurs républicaines de liberté, solidarité, laïcité, égalité en particulier égalité d'accès à l'éducation et à la culture. Son action au sein du mouvement social en fait un partenaire important des pouvoirs publics.

La FCPE est la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'enseignement public.

**Au collège, la FCPE est présente dans toutes les instances de participation du collège** : conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline, commissions éducatives, hygiène et sécurité... mais aussi dans certaines instances extrascolaires par des liens avec les municipalités environnantes.

## Le conseil local FCPE Collège Pierre et Marie CURIE

Régulièrement, les adhérents de la FCPE du collège Pierre et Marie CURIE se réunissent en conseil local. C'est l'occasion de s'informer et de partager son expérience. Nous échangeons sur la vie scolaire des enfants, les conseils de classe, sur le temps méridien, sur l'accompagnement éducatif... tous ces temps qui font la vie au collège de nos enfants. Ensemble, nous réfléchissons, proposons des initiatives à propos de la vie de l'établissement mais aussi de l'ensemble des problèmes d'éducation. Le fait d'être rattaché à la fédération départementale de la FCPE, nous permet d'être mieux conseillés et épaulés en cas de besoin.

**Depuis deux ans, la FCPE propose à ses adhérents un pack fourniture rentrée à destination des élèves.** Les enseignants, et le corps administratif soutiennent pleinement cette action. Cela permet, en groupant les commandes, d'assurer aux familles un matériel de qualité à un prix raisonnable et aussi d'éviter la corvée des courses de rentrée puisque le colis est à retirer au collège avant les grandes vacances.